

SELARL PROVANSAL D'JOURNO GUILLET & ASSOCIES

Avocats associés au Barreau de Marseille

43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN 3 LOTS DE VENTE

1ER LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT type F3 de 56,51 m²
au 1er étage du bâtiment A (**lot 1**) **ET UN CELLIER** au 5^{eme} étage (**lot 9**)
sis à MARSEILLE (13014), 11, boulevard Giraud

MISE A PRIX : 18.000 EUROS
(dix-huit mille euros)

2EME LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT de type F2 de 52,34 m²
sis au 1^{er} étage (**lot 18**) **ET UNE CAVE (lot 1)**
sis à MARSEILLE (13014), 76, boulevard Casanova

MISE A PRIX : 19.500 EUROS
(dix-neuf mille cinq cent euros)

3EME LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT de type F2 de 52,34 m²
au 7^{eme} étage (**lot 30**) **ET UNE CAVE (lot 13)**
sis à MARSEILLE (13014), 76, boulevard Casanova

MISE A PRIX : 18.000 EUROS
(dix-huit mille euros)

Visite le mardi 5 septembre 2017 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 h 30**
à l'audience du juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Palais de Justice, salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

1/ Dans un ensemble en copropriété 11, boulevard Giraud, 13014 MARSEILLE, cadastré quartier Le Canet, section 892 H n° 137, lieudit 11 bd Giraud, pour 06 a 51 ca, ayant fait l'objet

d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Me RENUCCI, notaire à Marseille le 24 juillet 1964 dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Marseille le 24 septembre 1964, volume 4026 n° 24.

Premier lot de vente :

Le **lot de copropriété numéro UN (1)** soit un appartement de type F3, situé au premier étage du bâtiment A à gauche en regardant l'immeuble, et le **lot de copropriété numéro NEUF (9)** soit un cellier situé au 5^{ème} étage.

Maître MASCRET, huissier de justice associé à Marseille a établi le 22 décembre 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une entrée distribuant une cuisine, un séjour, une salle de bains, un WC et deux chambres.

Les lieux sont loués moyennant un loyer de 690 euros charges comprises.

La société ARCODIAG a établi un certificat de métré faisant état d'une surface loi Carrez totale de 56,51 m².

Le syndic de la copropriété est le cabinet CITYA CARTIER, 66, avenue du Prado, 13006 MARSEILLE.

2/ Dans un ensemble immobilier sis 76, boulevard Casanova, 13014 MARSEILLE, cadastré quartier Le Canet, section 892 E, n° 227, lieudit 76 boulevard Danielle-Casanova, pour une superficie de 3 a 21 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes

d'un acte reçu par Me RENUCCI, notaire à Marseille le 6 juillet 1971 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de Marseille le 26 juillet 1971, volume 133 n° 6.

Le syndic de la copropriété est le cabinet IAG, 14bis, impasse des Peupliers, 13008 MARSEILLE.

Deuxième lot de vente :

Le **lot de copropriété numéro DIX HUIT (18)** consistant en un appartement de type F2 sis au 1^{er} étage à gauche et le **lot de copropriété numéro UN (1)** soit une cave située au sous-sol portant le numéro 1 du plan.

Maître MASCRET, huissier de justice associé à Marseille a établi le 22 décembre 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une entrée distribuant un séjour, une cuisine, une salle de bains, un WC et une chambre ouvrant sur un grand balcon terrasse.

Les lieux sont loués suivant bail d'habitation du 15 septembre 2001 moyennant un loyer mensuel de 480 euros.

La société ARCODIAG a établi un certificat de métré faisant état d'une surface loi Carrez totale de 52,34 m².

Troisième lot de vente :

Le **lot de copropriété numéro TRENTÉ (30)** consistant en un appartement de type F2 situé au 7^{ème} étage à gauche, et le **lot de copropriété numéro TREIZE (13)** soit une cave sise au sous-sol portant le numéro 13 du plan.

Maître MASCRET, huissier de justice associé à Marseille a établi le 22 décembre 2016 le procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'appartement se compose d'une entrée distribuant un séjour, une cuisine, un dressing, un WC, une salle de bains et une chambre ouvrant sur un balcon.

Les lieux sommairement meublés semblent occupés.

La société ARCODIAG a établi un certificat de métré faisant état d'une surface loi Carrez totale de 52,34 m².

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La société dénommée CAISSE D'EPARGNE CEPAC, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, société anonyme à directoire et à conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 318.296.700 euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MAR-

SEILLE (13006), Place Estrangin Pastré, Ayant pour avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL D'JOURNO GUILLET & ASSOCIES.**

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@pdgconseils.com ou sur le site internet de son cabinet **<http://www.pdgconseils.com>**

- Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait à Marseille le 13 juillet 2017.

Me D'JOURNO
Avocat